



Visa compagne d'un français - demande d'asile

Par **David P.**, le **10/04/2021** à **16:09**

Bonjour,

Merci d'avances de vos réponses.

Ma compagne de nationalité vénézuélienne et moi comptons nous marier cet été. Elle est entrée sur le territoire légalement fin 2018 et est actuellement en demande d'asile en Martinique, avec un recours au CNDA, dont elle recevra très bientôt une convocation en visio-conférence. Je vis en métropole et suis de nationalité française.

Nous souhaitons après le mariage nous rendre à l'ambassade française au Vénézuéla afin de demander un visa long séjour conjoint français.

Pour cela, nous devons annuler sa demande d'asile ? Mais à quel moment ? Doit-elle se présenter à la convocation du CNDA ?

Risque-t-elle de recevoir une OQTF et, si oui, cela empêchera-t-il d'obtenir son visa de conjoint de français ?

Pouvez-vous svp nous éclairer sur les étapes à suivre afin de mener à bien notre projet, svp.

Merci à tous.